



Mémoire de la Coopérative d'habitation Boréale dans le cadre de la consultation publique pour le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

À qui de droit,

Les récentes données concernant les émissions de polluants de la Fonderie Horne inquiètent beaucoup les membres de la Coopérative d'habitation Boréale. Depuis sa fondation en 1991, la Coopérative a pour mission d'offrir des logements abordables et améliorer le milieu de vie du quartier Notre-Dame pour que tous et toutes puissent vivre dans un environnement sain. Notre coopérative à vocation environnementale, communautaire et sociale offre un profil varié de membres ; des jeunes familles, des étudiant.e.s, des personnes retraitées, des ménages à faible revenu et des jeunes professionnels gèrent de manière démocratique des immeubles selon des principes d'équité et de solidarité. Le bien-être et la santé des 27 membres de notre coopérative, dont 13 enfants de moins de 14 ans, sont une priorité pour nous.

Nous avons été informé.e.s depuis plusieurs mois des effets néfastes des émanations de la Fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées. Les bâtiments de la coopérative sont tous situés dans le quartier Notre-Dame et nos résident.e.s doivent quotidiennement composer avec les contraintes et les impacts des retombées des émissions. Nous sommes plus à risque de développer des cancers, nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie se retrouvent en concentration élevée dans nos cours et à l'intérieur de nos logements. Ils sont sans aucun doute la cause principale de ce risque évitable.

Les impacts environnementaux générés par les activités de la Fonderie Horne mettent en péril la mission de notre coopérative. La moitié de nos logements sont admissibles au programme de subvention au logement. Ces ménages à faible revenu doivent actuellement vivre avec l'anxiété de choisir entre un logement qui répond à leurs besoins matériels et financiers ou leur santé. Nous souhaitons que nos membres et leurs enfants évoluent dans un environnement sain, sans être exposés à des concentrations élevées de polluants industriels. Nous réclamons le droit de pouvoir ouvrir nos fenêtres l'été sans subir l'inquiétude constante et la culpabilité d'exposer nos familles à des contaminants dépassant constamment les seuils sécuritaires pour la santé. Nous nous joignons donc au mouvement communautaire des citoyen.ne.s de Rouyn-Noranda qui réclament la fin des émanations toxiques de la fonderie et le droit à un environnement sain.

Nos membres revendiquent la même qualité de l'air dont bénéficie l'ensemble des citoyen.ne.s du Québec. Nous aimons notre quartier et notre ville. Nous voulons y

vivre sans danger. Nous voulons que la santé de nos membres ne soit pas menacée. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte les normes québécoises, telles que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda, plusieurs autres groupes de professionnels et de nombreuses personnes du milieu des affaires et du communautaire.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous soumettons, dans le présent **mémoire**, nos demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de notre ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici un an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'élargissement du programme de nettoyage extérieur des bâtiments pour qu'il s'applique à tous les immeubles du quartier Notre-Dame.
- La création d'un programme de nettoyage intérieur des immeubles du quartier Notre-Dame. L'accumulation des contaminants à l'intérieur des logements est perceptible à même la poussière qu'on y respire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM2,5 et PM10) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Le suivi des poussières contaminées à l'intérieur des logements du quartier Notre-Dame.
- Un programme de rénovation des logements pour améliorer de la qualité de l'air à l'intérieur des logements du quartier Notre-Dame financé par Glencore. Ce programme veillerait à l'installation d'échangeurs d'air et de filtres, ainsi que la mise aux normes de fenêtres étanches.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

La coopérative d'habitation Boréale est en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas la santé des membres de notre coopérative.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que notre santé et celle des nôtres soient respectées.

Jean-Philippe Rioux-Blanchette



**Président de la
Coopérative d'habitation Boréale**
Case postale 2454
Rouyn-Noranda, QC J9X 5B1
borealecoop@gmail.com

Rédigé le 19 octobre 2022 par Julie Fortier, vice-présidente.